

CLERMONT-FERRAND, LE MERCREDI 28 JANVIER 2026

SPORT / ACCESSIBILITÉ

Inclusivité dans le sport : 11 clubs formés par le Département

Engagé pour l'accessibilité du sport à toutes et tous, le Conseil départemental du Puy-de-Dôme a mis en place une formation « club inclusif » pour accompagner les associations sportives souhaitant accueillir des personnes en situation de handicap. Lors de la première session, en avril 2025, 11 clubs ont été formés. Un temps de restitution était organisé le jeudi 22 janvier 2026, à la Maison de l'Habitat, autour de Pierre Riol, Conseiller départemental délégué en charge de la politique sportive, en présence des associations sportives ayant participé à ce dispositif, du Comité paralympique et sportif français, du Comité départemental de handisport.

Plan stratégique
départemental
Horizon 2030

AXE 1
FAIRE DU PUY-DE-DÔME
UN DÉPARTEMENT
OÙ IL FAIT BON VIVRE

Développer le parasport : pour une pratique accessible à tous

Portée par le Département et le Comité paralympique et sportif français et dispensée par le Comité départemental de handisport, cette formation a pour objectif de sensibiliser et former les clubs et associations sportives souhaitant avoir une **première approche du parasport et de l'accueil de personnes en situation de handicap**, qu'il soit moteur ou mental. 11 clubs ont participé à cette première session : Écurie Cavaleiro, Clermont Triathlon, Le Cendre Tennis Club (LCTC), Lempdes BMX Auvergne, Les poneys des Volcans, Blanzat Badminton Club, Le Poney Cernaise, Cébazat Sports, USI rugby, Phœnix Auvergne Taekwondo et La Chaîne des Cirques. À la suite de la formation théorique, six d'entre eux ont bénéficié d'un accompagnement de six mois pour la mise en place de sections spécifiques.

Le 22 janvier dernier, ils se sont réunis pour partager leur expérience, évoquer la mise en place des créneaux adaptés et soulever les éventuelles difficultés rencontrées avant de se voir remettre une attestation de participation à la formation, témoignant de leur volonté d'agir pour une pratique sportive plus inclusive.

Preuve que ce dispositif porte ses fruits, **plusieurs clubs ont mis en place des sections adaptées, permettant ainsi au plus grand nombre de pouvoir pratiquer une activité sportive**. La formation « club inclusif » sera désormais proposée chaque année : **la prochaine session aura lieu en mars 2026 à Pont-du-Château et accueillera une dizaine de clubs**.

« Le Conseil départemental est soucieux de garantir l'accès au sport à toutes et tous et le développement du parasport fait partie des cinq axes de notre politique sportive. Avec la formation « club inclusif », nous souhaitons étoffer l'offre en direction des personnes en situation de handicap sur l'ensemble du territoire. Les retours de cette première session sont encourageants et nous sommes fiers de pérenniser ce dispositif pour accompagner les clubs qui le souhaitent et ainsi rendre la pratique sportive plus accessible », a indiqué Pierre Riol au cours de la soirée.